

SANTÉ au travail

Une campagne de la Communauté de négociation du personnel de la Confédération: [APC](#), [SSP/VPOD](#), [garaNto](#), [PVfedpol](#)



Newsletter 1 | Mai 2014

Droit à la santé !

Avec la première édition de cette newsletter, la Communauté de négociation du personnel de la Confédération, lance une campagne d'information sur le thème « santé à la place de travail ».

Tout le monde a le droit d'être et de rester en bonne santé au travail. En qualité d'employeurs, la Confédération et ses entreprises sont légalement tenues d'y veiller.

La prévention des accidents professionnels est déjà très avancée dans le monde du travail, mais les risques de maladie continuent d'être fortement sous-estimés. Or, un stress prolongé au travail augmente ces risques. Il ressort d'une étude comparative entre la Suisse et l'UE que la satisfaction au travail en Suisse est très élevée (91 %), mais aussi que la part des personnes interrogées qui se plaignent de cadences de travail élevées et de la pression des délais est pratiquement tout aussi élevée (84% et 80% respectivement). Ces deux charges ont fortement augmenté entre 2005 et 2010, aussi dans l'administration publique. En outre, les personnes actives en Suisse sont plus souvent touchées par des restructurations que les personnes actives dans les pays de l'UE (5^e Enquête européenne sur les conditions de travail 2010, Résultats choisis selon la perspective suisse, SECO).

Un tiers environ de la population active suisse questionnée dans le cadre d'une étude du SECO de 2010 (« *Le stress chez les personnes actives occupées en Suisse* ») s'est dite fréquemment voire très fréquemment stressée au travail, ce qui représente une augmentation de 7% par rapport à l'étude antérieure menée en 2000. Un tiers encore mentionne les restructurations ou réorganisations comme un des principaux facteurs de stress, à côté des interruptions au cours du travail, du rythme de travail soutenu et de la pression des délais.

Le stress peut provoquer des maux de dos, des maux de tête, des troubles du sommeil, des douleurs à l'estomac, des problèmes d'audition, des difficultés respiratoires, voire même des maladies cardiaques. Les symptômes sont souvent ignorés bien trop longtemps et aussi minimisés par les supérieurs. Or des remèdes anti-stress existent, qui ont fait leurs preuves : plus le travail apparaît sensé, mieux l'ordre des priorités est défini et plus le partage des tâches est clair, mieux on pourra tenir le stress en échec.

L'APC peut vous soutenir. Informez-nous rapidement si vous remarquez que les facteurs de risque augmentent à votre place de travail. Nous pouvons vous conseiller ou intervenir en tant que médiateurs. Et nous vous informons au sujet de vos droits.

Car la santé au travail est un droit !



Avec ses 10 000 membres, l'Association du personnel de la Confédération (APC) est la plus importante association de défense des intérêts du personnel de la Confédération et de ses entreprises. Plus d'infos... | Devenir membre:
www.pvb.ch | +41 31 938 60 61 | pvb@pvb.ch